Ville de Genève
Conseil municipal

M-1442

Réponse du Conseil administratif du 30 mai 2024 à la motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!»

PROJET DE MOTION

Considérant:

– qu'en matière de cancer de la peau, la Suisse est un mauvais élève parmi les pays européens. Elle est considérée comme un «pays à risque élevé»: chaque année, environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de la maladie;
– que les enfants, dont les mécanismes naturels d'autoprotection ne sont pas encore entièrement développés, sont plus sensibles aux risques environnementaux que les adultes;
– que l'exposition solaire au cours de l'enfance et de l'adolescence créent les conditions favorables à l'apparition d'un mélanome ou d'un autre cancer cutané au cours de la vie;
– qu'ainsi les cellules cutanées endommagées par chaque exposition excessive au soleil demeurent. Ainsi, les coups de soleil attrapés à un jeune âge multiplient par deux à trois le risque de développer un cancer de la peau;
– que l'ombre est la meilleure protection solaire pour nous protéger des rayons UV;
– que plusieurs places de jeux en Ville de Genève, notamment des pataugeoires et des bacs à sable, ne disposent d'aucun espace ombragé;
– qu'avec la multiplication des périodes de fortes chaleurs, les onze pataugeoires de la Ville sont de plus en plus fréquentées par les jeunes enfants qui souhaitent s'y rafraîchir;
– que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient dès lors être considérés par les collectivités publiques lors de l'élaboration de projets d'aménagement;
– que des exemples d'aménagement permettant la création de zones ombragées (toiles anti-UV, pergolas végétales) existent dans d'autres villes suisses, notamment en Suisse allemande (par exemple à la pataugeoire publique de Marzili à Berne);

- qu'il s'agit d'une préoccupation majeure d'une majorité de parents et que différentes pétitions ont été lancées (par exemple en 2010 pour la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean et en 2019 pour la pataugeoire du parc de La Grange);
- que les espaces de loisirs et de jeux à ciel ouvert fréquentés par les familles contribuent à la cohésion sociale;
- que les zones ombragées font cruellement défaut dans des nouveaux parcs en particulier (parc Hentsch),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;
- à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment);
- à s'assurer que toutes les nouvelles places de jeux, qu'elles soient dépendantes du SEVE ou du Service des écoles, disposent d'ombrage adéquat, planifié et budgétisé dès leur conception.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est parfaitement conscient du danger et des risques que peut entraîner une exposition prolongée au soleil durant les périodes de canicule. Aussi, afin de proposer des réponses adaptées et efficaces, le Service des espaces verts (SEVE) a anticipé la plantation massive d'arbres complémentaires dans les parcs, notamment aux abords des lieux fréquentés par les jeunes enfants. Outre les bienfaits reconnus de ces arbres en matière de santé publique, ils constituent également une offre de qualité en termes d'ombrage. Certes, l'effet n'est pas immédiat, mais il sera à terme bien plus durable que toute installation construite demandant, dans la plupart des cas, de gros travaux de bétonnage.

En complément, le SEVE a procédé à la pose de toiles d'ombrage aux abords des pataugeoires situées dans nos parcs. Ces espaces ombragés sont très appréciés des usagères et usagers. Toutes les pataugeoires dont les abords permettaient d'accueillir ces toiles d'ombrage en ont été équipées. Cependant, il faut noter que l'étude d'ingénieurs qui a précédé l'établissement du projet a mis en évidence que les parcs La Grange et des Eaux-Vives ainsi que les autres parcs situés sur la rive droite se trouvent dans des couloirs de vents violents (zone Lac). Cette situation géographique interdit la pose de toiles d'ombrage ou de toute structure similaire afin de pouvoir garantir la sécurité des usagers et usagères.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Genève du plan Canicule niveau 4, le SEVE étudie la possibilité de mettre à disposition des usagères et usagers des parasols aux abords directs des pataugeoires pendant toute la saison estivale. Ces parasols permettront de répondre notamment au manque d'ombrage identifié dans certains parcs et à proximité des espaces fréquentés par les jeunes enfants. Le projet est actuellement prévu pour un déploiement opérationnel dès 2025.

En ce qui concerne les places de jeux, la problématique est également prise en compte par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) en charge de ces espaces. Ainsi, plusieurs grands parasols sont désormais installés sur les bacs à sable des parcs Hentsch, Geisendorf, Baud-Bovy, Bertrand et La Grange et plusieurs toiles d'ombrage ont été posées sur des places de jeux tel qu'au bois de la Bâtie ou au parc Trembley. D'autres espaces seront progressivement ombragés et la problématique de l'ombre et de la chaleur est désormais systématiquement prise en compte dans les projets de nouvelles places de jeux, qu'elles soient sises dans des parcs ou dans des préaux d'écoles.

Enfin, il convient également de rappeler que, lors de périodes de canicule annoncées, le médecin cantonal conseille de ne pas sortir durant les heures chaudes, soit entre 10 h et 16 h.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez